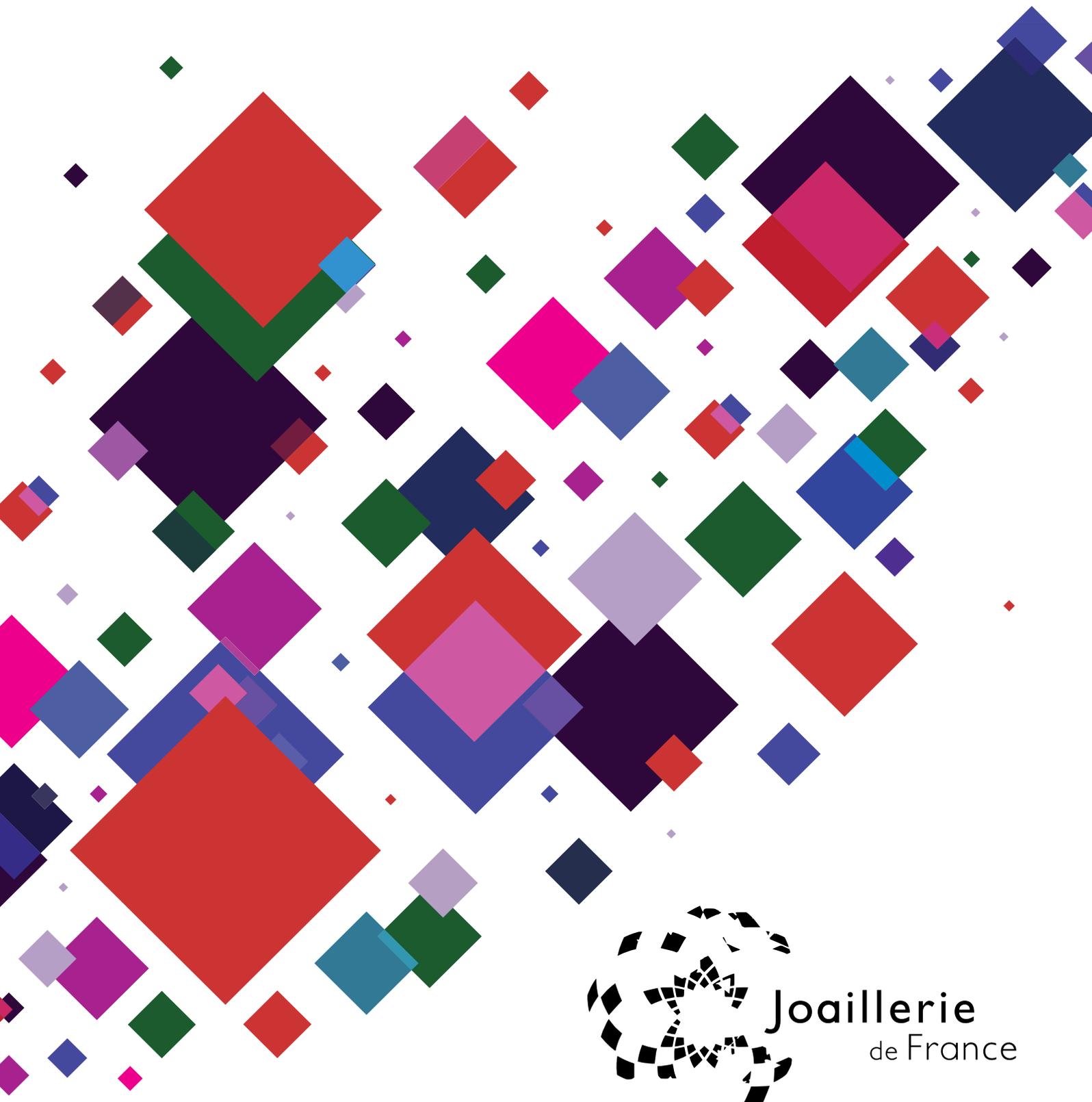


Le
Dossier
d'
Adhésion



Joaillerie
de France

Le mot du Président de l'UFBJOP

« La joaillerie française jouit d'une aura toute particulière dans le monde entier. Cette aura est le fruit de l'Histoire, de la culture, de la créativité française, chevillées à une formation exigeante et à l'excellence du savoir-faire des joaillers, transmise et propagée de génération en génération jusqu'à l'époque actuelle.

Dans un marché mondialisé, la fabrication française a voulu que cette spécificité joaillière soit attestée et facilement identifiable. Le Label « Joaillerie de France » constitue ainsi le marqueur incontestable que le produit qui le porte, garantit non seulement l'excellence de sa fabrication, mais a aussi souscrit aux critères les plus exigeants en matière d'éthique et de respect des normes environnementales.

Le Label « Joaillerie de France » est la bannière, l'emblème qui permet à la fabrication française de faire reconnaître en France, comme partout dans le monde, l'excellence de son savoir-faire en termes de qualité et de pratiques éthiques.»

Le Président de l'UFBJOP
Daniel Cambour

L'Union et le Label

L'Union Française, organisation professionnelle de la Bijouterie, Joaillerie, de l'Orfèvrerie et du Négoce de Pierres et Perles, défend les intérêts de ses adhérents, gère le dialogue social et élabore les projets d'avenir de la filière. La marque collective « Joaillerie de France » est avant tout un projet d'entreprise porté par l'UFBJOP qui s'est concrétisé en 2006.

L'Union Française, ambassadrice des produits et services hexagonaux à travers le monde, est propriétaire de la marque collective « Joaillerie de France », déposée à l'INPI le 21/04/2006 et qui est régie par un Règlement d'Usage.

En créant ce Label et en le développant, avec aujourd'hui plus de 50 labellisés, l'UFBJOP souhaite lui donner un nouvel élan en faisant mieux connaître dans notre pays et sur les marchés étrangers ses valeurs positives et attractives : noblesse des matériaux, qualité du travail, *made in France*, marqueur éthique et environnemental...

L'Etat, à travers ses services, notamment la DIRRECTE (La Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) soutient le projet depuis sa création ainsi que le Comité Francéclat.

Le Conseil d'Administration de l'UFBJOP a mis en place une Commission de la Marque Collective qui a pour rôle d'autoriser, de retirer, de promouvoir et de contrôler l'usage du Label.

Elle est composée de dix membres nommés par le Conseil d'Administration de l'UFBJOP : huit membres appartiennent au collège des fabricants bijoutiers joaillers, deux membres sont des experts reconnus par la profession mais ne sont pas eux-mêmes fabricants.

Le Président de la Commission réunit la Commission de la Marque Collective au moins deux fois par an.

◆ Pourquoi un Label?

2006 **Création du Label par les fabricants joailliers et l'UFBJOP**

L'Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, des Pierres et des Perles (UFBJOP), en partenariat avec des professionnels du secteur (fabricants joailliers et experts indépendants), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, la Monnaie de Paris et le Ministère de l'Industrie crée la marque collective « Joaillerie de France » (appelée aussi Label) afin de permettre aux fabricants français de bijouterie-joaillerie de se développer à l'international et que la qualité de leur savoir-faire soit pleinement reconnue tant en France que partout dans le monde.

2010 **Le Label et la RSE (Responsabilité sociale et environnementale)**

Les labellisés attestent de leur responsabilité au niveau environnemental et social. Ils s'inscrivent dans la démarche de certification du RJC (*Responsible Jewellery Council*)

2012 **Ouverture du Label aux détaillants**

Le candidat, pour recevoir un droit d'usage, devra être adhérent à l'un des syndicats professionnels composant la Fédération BJOC et l'UBH.

◆ Pourquoi adhérer?

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la traçabilité, à l'authenticité des produits qu'ils acquièrent ainsi qu'au respect de l'éthique et des normes environnementales dans les processus de fabrication.

Un Made in France incontestable

Le Label certifie que les produits qui en sont revêtus ont bien été fabriqués, montés, sertis et polis en France. C'est une véritable promotion du savoir-faire français.

Une véritable caution artistique & technique

Le Label atteste de la créativité, de l'excellence des savoir-faire des fabricants ainsi que du haut niveau de qualité de leurs fabrications.

Une marque responsable

Les principes du Label sont identiques à ceux adoptés par le Responsible Jewellery Council. Site internet du RJC: www.responsiblejewellery.com

Une excellence collective à l'international

Le Label a pour objectif la promotion à l'international de l'ensemble des savoir-faire français en matière de fabrication bijoutière et joaillière. Lancé en 2006 à Tokyo, « Joaillerie de France » y retourne en 2007.

Il participe également au salon de Bâle de 2007 à 2013.

Des missions ciblées à l'étranger où le savoir-faire français est plébiscité sont organisées.

(Exemple : Projet d'exportation du Label aux Emirats)

Comment adhérer?

1. Demande d'adhésion	<p>Vous remplissez le dossier de candidature, vous rédigez vos motivations et vous les renvoyez à l'UFBJOP.</p> <p>Vous devez respecter les 3 conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Être adhérent à l'un des syndicats professionnels composant la Fédération BJOC et l'UBH.2. Être titulaire d'une convention de délégation du poinçon de titre délivrée par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Cette convention autorise le titulaire à apposer lui-même le poinçon de titre qui garantit la teneur du bijou en métal précieux.3. Respecter les critères définis par le règlement de la marque collective « Joaillerie de France ».
2. Audit du CETEHOR	<p>Le CETEHOR vous contacte si la Commission du Label a validé votre demande d'adhésion et vous envoie un questionnaire.</p> <p>Dès réception de votre questionnaire rempli, le CETEHOR analyse le dossier complet et réalise un audit. Site internet du CETEHOR : www.franceclat.fr/4/actions-techniques.html</p>
3. Commission du Label	<p>La Commission du Label analyse le résumé du rapport d'audit et 5 bijoux.</p> <p>L'examen des candidatures porte sur l'origine française des produits, la bonne facture et le respect des normes légales et conventionnelles, le niveau d'exigence technique ainsi que la conformité aux règles de l'art.</p>
4. Remise du certificat du Label	<p>Une cérémonie officielle est organisée pour la remise de votre certificat.</p>

Le poinçon

Un poinçon unique pour définir un savoir-faire et un art mais aussi une philosophie respectueuse des personnes et de l'environnement.

La marque collective se matérialise sur un produit par un poinçon en forme d'hexagone contenant le poinçon de titre et le poinçon de maître (celui du fabricant).

Ce poinçon spécifique, agréé et reconnu par l'Etat est réalisé par la Monnaie de Paris. Il est reconnu par les autres pays européens, ainsi que par une convention franco-suisse.



Poinçon « Joaillerie de France » Platine



Poinçon « Joaillerie de France » Or

La certification «Responsible Jewellery Council» (RJC)

Tous les labellisés sont engagés dans la certification RJC.

Le RJC, organisme international à but non-lucratif, fondé en 2005, a pour mission de promouvoir les pratiques responsables au niveau environnemental et social et le respect des droits humains dans l'ensemble de la filière de l'or et du diamant, de la mine à la vitrine.

L'UFBJOP a lancé un plan d'accompagnement des labellisés dans la certification RJC en collaboration avec le Comité Francéclat. Les labellisés disposent de deux ans pour être certifiés sous peine de perdre le droit d'usage du Label.

Nous vous invitons à prendre connaissance du dispositif de mise en place du RJC.

Un document de travail a ainsi été créé : ce classeur, mis à la disposition des labellisés, regroupe toutes les questions officielles du RJC traduites en français, les éléments réglementaires français et des préconisations afin de les guider dans les réponses à apporter.

Candidature à la marque collective

Madame, Monsieur.....

Agissant en qualité de.....

Représentant la société.....

Dont le siège social est situé à

Téléphone..... Fax.....

Adresse mail.....@.....

Titulaire d'une délégation accordée par la Direction Générale des Douanes,
le

Membre du syndicat professionnel.....

Après avoir pris connaissance du Règlement de la Marque Collective (Label) « Joaillerie de France » et en accepter par avance sans réserve les termes et obligations, sollicite auprès de l'UFBJOP, le droit d'usage de la Marque Collective « Joaillerie de France » et du poinçon qui y est attaché et je m'engage à verser à l'UFBJOP, au titre du droit d'usage de la marque, une redevance de 300€.

Date

Signature et cachet de l'entreprise

Contact : joailleriedefrance@bjop.fr



58, rue du Louvre 75002 Paris
Tél. 01 40 26 98 00
Fax 01 40 26 29 51
www.joailleriedefrance.fr

